

DEC 25/2019

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 novembre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 novembre 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 25/2019 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2019

E 14412



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 29 octobre 2019
(OR. en)

13616/19

FIN 700

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	29 octobre 2019
Destinataire:	M. Kimmo TIILIKAINEN, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 25/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 25/2019.

p.j.: DEC 25/2019



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 29/10/2019

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2019
SECTION III - COMMISSION TITRES: 11, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 25/2019

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés

CE	-63 258 000,00
CP	-54 950 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1103 Contributions obligatoires aux organisations régionales de gestion des pêches et autres organisations internationales et accords de pêche durable

ARTICLE - 11 03 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

CE	63 258 000,00
CP	54 950 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 18/10/2019

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	757 529 650,00	326 288 650,00
2 Virements	-626 747 650,00	-124 634 136,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	130 782 000,00	201 654 514,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	130 782 000,00	201 654 514,00
6 Prélèvement proposé	63 258 000,00	54 950 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	67 524 000,00	146 704 514,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	8,35 %	16,84 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 18/10/2019	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 19 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 (2013/C 373/01), les crédits d'engagement (63,3 millions d'EUR) et les crédits de paiement (55 millions d'EUR) disponibles sur la ligne de réserve 40 02 41 peuvent être virés sur la ligne opérationnelle 11 03 01 pour couvrir les besoins découlant des obligations juridiques liées à la mise en œuvre des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable de l'UE.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

11 03 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 18/10/2019

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	25 441 978,00	27 884 978,00
2 Virements	53 848 808,59	53 900 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	79 290 786,59	81 784 978,00
4 Crédits déjà utilisés	77 705 819,00	71 568 819,00
5 Crédits disponibles (3-4)	1 584 967,59	10 216 159,00
6. Renforcement demandé	63 258 000,00	54 950 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	64 842 967,59	65 166 159,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	248,64 %	197,06 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 18/10/2019	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Ce renforcement est nécessaire pour honorer les obligations découlant du nouveau protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) entre l'UE et la République du Sénégal (1,7 million d'EUR en crédits d'engagement) et de la prorogation de l'actuel protocole, qui expire le 15 novembre 2019, mettant en œuvre l'APPD entre l'UE et la République islamique de Mauritanie (61,6 millions d'EUR en crédits d'engagement et 55 millions d'EUR en crédits de paiement).

La Commission a déjà proposé la signature du nouveau protocole avec la République du Sénégal le 17 octobre [COM(2019) 475] et la prorogation du protocole avec la République islamique de Mauritanie le 1^{er} octobre [COM(2019) 448]. Le Conseil devrait adopter ces propositions avant la fin du mois de novembre, ce qui devrait permettre la signature et l'application provisoire des textes avant la fin de l'année.